

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1986 B 00275

Numéro SIREN : 335 352 191

Nom ou dénomination : HOLDING TOURING AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 7653

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Monsieur Eric ARCAMONE, Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la SA HOLDING TOURING AUTO, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro SIREN 335 352 191 et dont le siège social est situé Chemin Saint-Jean de Malte - 13290 Aix-en-Provence,

Vu les motifs exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce,

AUTORISONS le report de l'assemblée générale ordinaire de la SA HOLDING TOURING AUTO appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31/12/2022, à les déposer au plus tard le 30/09/2023.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 JUIN 2023

Le Greffier

Eric Masenpacher

P

Le Président

[Signature]

Coût : 33,36 euros T.T.C.



HOLDING TOURING AUTO "H.T.A."

R/2023/1296



M. le Président du Tribunal de Commerce
D'Aix en Provence
38 Cours Mirabeau
13100 Aix en Provence

Lettre recommandée AR

Requête pour prorogation de délai de réunion d'assemblée générale ordinaire annuelle

Le soussigné : M. LEYDET Philippe

Agissant en qualité de président du conseil d'administration de la société anonyme HOLDING TOURING AUTO.

A l'honneur de vous exposer que :

Ladite société, ayant clôturé le 31 décembre 2022 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2023.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant : une migration informatique a fortement impacté nos services comptables et nous ne sommes pas en mesure de tenir notre Assemblée Générale dans les 6 mois de la clôture des comptes.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS MOIS (3 mois), soit jusqu'au 30 septembre 2023, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

Fait à AIX EN PROVENCE

Le 13 juin 2023

Monsieur Philippe LEYDET

810 chemin Saint Jean de Malte - 13290 LES MILLES
SIRET : 335 352 191 00043 – APE 64202 – RCS AIX 335 352 191 86 B 275
S.A au capital de 100 000 € - TVA intracommunautaire FR 36335352191

